

EXPOSITION

**Comment s'organise
une exposition O'Centr'Halle**





Un lieu d'expo exceptionnel

La halle de Saint-Saulve - nommée O'Centr'Halle - et ouverte au public depuis juin 2025, a été conçue comme un lieu de partage et de rencontre, autour d'évènements conviviaux et accessibles à toutes et à tous.

Elle accueille le marché hebdomadaire tous les mardis matins, ainsi que le marché mensuel, chaque deuxième dimanche du mois.

La halle a également vocation à accueillir des salons, foires et tout autre évènement au service du grand public. Les perspectives sont multiples et la culture n'est pas en reste !

La halle offre une formidable expérience culturelle, de par sa configuration, son volume et sa luminosité. Plusieurs expositions artistiques pluridisciplinaires y ont déjà pris place, permettant aux artistes de bénéficier d'un lieu et d'un accompagnement adéquat, afin de valoriser leur travail.



CRAPAUD

La Valenciennoise Catherine Soyez a été la première à inaugurer la halle culturelle, avec une exposition qui s'est déroulée en octobre 2025.



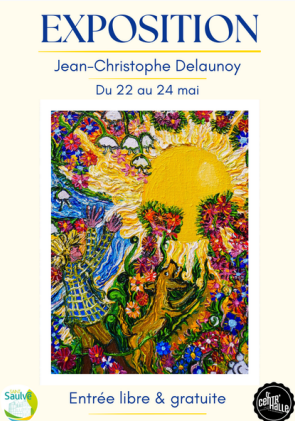
DAVID SOHYER & CO

Le Valenciennois David Sohyer et ses deux acolythes Tête de Lino et Fabrice Maes sont venus exposer en février 2026. Une collaboration à trois mains, pour une expo pluridisciplinaire.



TROIS REGARDS AU FÉMININ

Trois copines bavaisiennes, Florence et deux Hélène, sont venues exposer leur univers féminin et floral dans la halle, en avril 2026.



JEAN-CHRISTOPHE DELAUNOY

Une dizaine d'artistEs aux multiples talents sont venues présenter leurs univers respectifs. Un vent d'engagements et de convictions féminines a soufflé sur la halle, courant juin 2026.



EXPO GIRLZ

Une dizaine d'artistEs aux multiples talents sont venues présenter leurs univers respectifs. Un vent d'engagements et de convictions féminines a soufflé sur la halle, courant juin 2026.



DUREE DE L'EXPO

Nous proposons aux artistes une version courte ou une version longue, selon leurs disponibilités et leurs souhaits - en sachant que les jours de semaine sont plus calmes en terme d'affluence.

- **Option 1** : trois jours, du vendredi au dimanche = pour une expo plus condensée et intense.
- **Option 2** : cinq jours, du mercredi au dimanche = pour une expérience qui s'inscrit dans la durée et qui laisse de la place aux initiatives comme des ateliers ou des visites scolaires, par exemple.

Installations : mardi, à partir de 15h30 pour l'option 1 - les jeudis matin ou après-midi pour l'option 2.

Désinstallation : dimanche soir ou lundi matin.





MATÉRIEL

- La Ville met ses grilles et housses noires à disposition, ainsi que des crochets d'attache. Néanmoins, l'artiste est libre d'apporter son propre système d'attache.
- La halle est sonorisée, si l'artiste souhaite bénéficier d'un fond musical. Se munir de son téléphone.
- Tables, chaises, mange-debouts et nappes sont mis à disposition.

CONFIGURATION DE LA SALLE

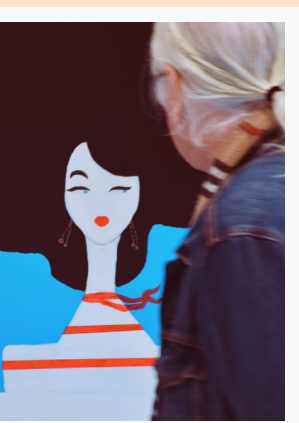


Les artistes sont libres de choisir la configuration de leur exposition, selon l'univers qu'elles ou ils ont envie de créer.

La disposition des grilles et des oeuvres est propre à chacun.e. Tout est envisageable et les exposant.e.s déjà venu.e.s dans la halle n'ont jamais proposé les mêmes idées, ce qui rend chaque expo unique. Néanmoins, le service Culture se permet d'orienter les artistes en cas de besoin, notamment pour veiller à l'accessibilité et à la bonne visibilité de l'expo auprès du public.

HORAIRES & PERMANENCES

- Les artistes s'engagent à être présent.e.s durant tout le temps de leur exposition. Le service culture peut assurer occasionnellement une permanence, en cas d'imprévus ou autres contraintes. D'autre part, le service culture est présent, lors de visites quotidiennes, pour s'assurer du bon déroulement de l'exposition et reste disponible pour toutes demandes, questions et besoins.
- **Les horaires de l'exposition sont variables, selon les contraintes de chaque artiste. Ils sont à discuter en amont, afin d'optimiser la communication autour de l'évènement. L'artiste s'engage à respecter les horaires définis.**



Le service Communication de la Ville s'occupe de tout : élaboration de l'affiche, partage sur les réseaux sociaux, affichage physique, relais presse, invitations au vernissage, relances com' régulières, installation d'un oriflamme etc. Néanmoins, les artistes qui le préfèrent peuvent gérer leur visuel de leur côté. Dans les deux cas, une validation est souhaitée, de la part de la mairie et de l'artiste, avant toute diffusion.



COMMUNICATION

VERNISSAGE

- Le vernissage se déroule généralement le samedi, à partir de 11h, pour permettre au plus grand nombre d'être présent. Il s'agit davantage d'un temps convivial, durant lequel des animations peuvent être envisagées. Le conseil municipal de la ville est systématiquement invité par nos soins. Les artistes peuvent inviter leurs proches. En revanche, le grand public n'est pas convié au vernissage (nous évitons ainsi les pique-assiettes !).
- La mairie prend en charge la vaisselle, les boissons (6 bouteilles de crémant et quelques softs) et deux grandes planches. **Si les artistes souhaitent apporter autre chose, libre à elles/eux.**





ATELIERS/ANIMATIONS

Nous proposons aux artistes qui le souhaitent d'animer des ateliers pour adultes/enfants (souvent le mercredi et ou samedi). **La mairie ne rémunère pas les artistes pour ces ateliers, c'est la raison pour laquelle ils ne sont pas obligatoires et doivent demeurer gratuits.** L'objectif est avant-tout pédagogique. Ces ateliers visent à créer du lien social et à faire la promotion des activités artistiques. Les artistes s'engagent également à accompagner les visiteuses et visiteurs à travers l'exposition et à être partie prenante de cet évènement qui leur est dédié.



OBLIGATIONS

Les artistes s'engagent à restituer la halle et le matériel qui leur a été prêté **propres et en bon état**. Ils s'engagent à signaler tout problème rencontré dans la halle. A l'issue du vernissage, les victuailles et bouteilles doivent être débarrassées.

L'artiste est le garant du bon déroulement de son exposition. **La Municipalité ne pourra être tenue responsable d'éventuels vols ou dégradations d'oeuvres ou d'affaires personnelles** qui pourraient survenir durant l'exposition. A ce titre, la Municipalité souhaite que les artistes aient souscrit à une assurance, afin de protéger leur travail.

Fait à
Le

Mention Lu et approuvé
et signature :





CALENDRIER 2027

Disponibilité de la halle